

APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur se propose, sans engagement de sa part, **d'attribuer** par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.

Réf : **AS 84 26 0117 01**

Libre

{Avec bâtiments}

Commune de Méthamis – Surface : 2 a 95 ca

0002 De La Nesque - E1169 ;

Urbanisme : Urbaine (PLU ou POS)

Commune de Villes-sur-Auzon – Surface : 6 ha 65 a 30 ca

Beringuier - A884 - A885 ; Combe Du Belle - C84 ; Font Deirau - B99 ; La Belle Combe - A467 - A1106 ;

La Degane - A138 - A140 ; La Tabourine - B330 - B332 ; Le Puits De Villes - A925 ; Les Blaques - B278 ;

Les Naves - E425 - E426 ; Perotin - B65 - B66 - B67 - B68 ; Reganeou - C295 ;

Urbanisme : Règlement national d'urbanisme

Informations complémentaires :

La production issue des biens, décrits ci-dessus, relève, pour tout ou partie, de l'Agriculture Biologique au sens de l'article L.641-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site :
<http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le **27/09/2026** par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de :

SAFER PACA

Délégation Départementale : Vaucluse
Maison de l'Agriculture, Agroparc
97 Rue des Meinajaries, CS 70013
84918 AVIGNON 9
Tel : 04 88 78 00 84

où des compléments d'information peuvent être obtenus, ou par voie dématérialisée sur le site <https://paca.vigifoncier.fr/pubs/index.html> →



A Villes Sur Auzon, le

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

